

COMPTE RENDU : REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 AVRIL 2021 A 20H30.

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Lemainville, régulièrement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Sébastien DAVILLER, Maire.

Présents : Mme MONIN Marie-Noëlle et HOTTE Natacha

Mrs PEIGNIER Régis – VIARD Mickaël - SOMMA Laurent – FLEURY Gérard – GEGOUT Stéphane – MAILLARD Sylvain – GENOT Bruno.

Absent excusé : M. Mickaël DUSSAUCY qui a donné son pouvoir à M. Sébastien DAVILLER.

Mme Marie-Noëlle MONIN a été nommée secrétaire.

Approbation du compte-rendu du 25 janvier 2021 à l'unanimité.

Délibération N°004/2021 : « **Approbation et vote du Compte de Gestion 2020 - Commune** ».

Le Maire expose aux membres du conseil que le compte de gestion est établi par M. MARQUIS, receveur, à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération N°005/2021 : « **Vote du Compte administratif 2020 – Commune** ».

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, le Maire n'a pas pris part au vote.

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|-------------|
| Dépenses | Réalisé : | 103 050,43€ |
| | Reste à réaliser : | 51 000,00€ |

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Recettes | Réalisé : | 19 740,98€ |
| | Reste à réaliser : | 9 000,00€ |

Fonctionnement

| | | |
|----------|-----------|-------------|
| Dépenses | Réalisé : | 215 164,36€ |
|----------|-----------|-------------|

| | | |
|----------|-----------|-------------|
| Recettes | Réalisé : | 240 776,46€ |
|----------|-----------|-------------|

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|---|-------------------|
| Investissement : (report ligne 001 en N+1) | -57 259,53€ |
| Fonctionnement : | 171 205,01€ |
| Besoin de financement : | 0,00€ |
| Crédits à ouvrir au compte 1068 | 99 259,53€ |
| Résultats disponible positif (report Ligne 002 en N+1) | 71 945,48€ |

Délibération N°006/2021 : « Affectation du Résultat 2020 - Commune ».

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le 12 avril 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|--|---------------------|
| - Un excédent de fonctionnement de : | 25 612,10€ |
| - Un excédent reporté de : | 145 592,81€ |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 171 205,01€ |
| - Un déficit d'investissement de : | - 83 309,45€ |
| - Un excédent reporté de : | 26 049,92€ |
| - Un déficit des restes à réaliser de : | 42 000,00€ |
| Soit un besoin de financement de : | 99 259,53€ |

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

| | |
|--|--------------------|
| RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT | 171 205,01€ |
| AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) | 99 259,53€ |
| RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) | 71 945,48€ |

RESULTAT D' INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT -57 259,53€

Délibération N°007/2021 : « Vote des taxes communales 2021 ».

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, a voté les taxes communales pour l'année 2021 comme suit :

- Taxe Foncière bâtie = 8.76% + taux départemental de 17,24% = 26%
- Taxe Foncière non bâtie = 20.52%
- CFE = 16.94%

Inchangées par rapport à 2020.

Délibération N°008/2021 : « Vote du Budget Primitif 2021 - Commune ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, a voté le Budget Primitif 2021 comme suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses = 286 201,48€
Recettes = 286 201,48€

Section Investissement : Dépenses = 209 677,53€
(Dont 51 000,00€ de RAR)
Recettes = 209 678,01€
(Dont 9 000,00€ de RAR)
Excédent = 0,48€

Délibération N°009/2021 : « Approbation et vote du Compte de Gestion 2020 - Lotissement ».

Le Maire expose aux membres du conseil que le compte de gestion est établi par M. MARQUIS, receveur, à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote le compte de gestion 2020, « Lotissement » après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération N°010/2021 : « Vote du Compte Administratif 2020 - Lotissement ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, le Maire n'a pas pris part au vote.

Vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Réalisé : | 17 566,12€ |
| | Reste à réaliser : | 0,00€ |

| | | |
|----------|--------------------|-------|
| Recettes | Réalisé : | 0,00€ |
| | Reste à réaliser : | 0,00€ |

Fonctionnement

| | | |
|----------|-----------|-----------|
| Dépenses | Réalisé : | 4 010,95€ |
|----------|-----------|-----------|

| | | |
|----------|-----------|---------|
| Recettes | Réalisé : | 902,36€ |
|----------|-----------|---------|

Résultat de l'exercice Investissement : - 17 566,12€

Résultat de l'exercice Fonctionnement : - 3 108,59€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : report exercice 2019 : **19 984,76€** - résultat exercice de - 17 566,12€ = (report ligne 001 en N+1) **2 418,64€**

Fonctionnement : report exercice 2019 : **392 107,64€** - résultat de l'exercice de - 3 108,59€ = **388 999,05€**

| | |
|--------------------------------|--------------|
| Besoin de financement : | 0,00€ |
|--------------------------------|--------------|

| | |
|---------------------------------|--------------|
| Crédits à ouvrir au compte 1068 | 0,00€ |
|---------------------------------|--------------|

Résultats disponible positif (report

| | |
|--------------------------|--------------------|
| Ligne 002 en N+1) | 388 999,05€ |
|--------------------------|--------------------|

Délibération N°011/2021 : « Affectation du Résultat 2020 - Lotissement ».

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le 12 avril 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

| | |
|--|---------------------|
| - Un excédent de fonctionnement de : | |
| 392 107,64€ | |
| - Un déficit reporté de : | - 3 108,59€ |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 388 999,05€ |
| - Un déficit d'investissement de : | - 17 566,12€ |
| - Un excédent reporté de : | 19 984,76€ |
| - Un déficit des restes à réaliser de : | 0,00€ |
| Soit un besoin de financement de : | 0,00€ |

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

| | |
|--|--------------------|
| RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT | 392 107,64€ |
| AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) | 0,00 |
| RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) | 388 999,05€ |

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT **2 418,64€**

Délibération N°012/2021 : « Vote du Budget Primitif 2021 - Lotissement ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, a voté le Budget Primitif Lotissement 2021 comme suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses = 528 226,41€
Recettes = 782 299,05€
Excédent = 254 072,64€

Section Investissement : Dépenses = 309 400,00€
Recettes = 318 045,05€
Excédent = 8 645,05€

Délibération N°013/2021 : « Vote des subventions 2021 ».

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, a attribué les subventions 2021 comme suit :

- Gym Lemainville = 150€
- Don du sang = 150 €
- GSHB = 1 000€
- ADMR = 300€
- ECOLE Départ. Mixte = 500€
- Péris'coll = 1 000€
- Association Belestre = 300€
- Société pêche = (Prêt de salle socio gratuit) (à l'unanimité)

Délibération N°014/2021 : « Participation travaux ENEDIS – Grande rue ».

Suite aux travaux de raccordement en électricité de la maison grande rue par ENEDIS, Monsieur et Madame PEIGNIER Michel ont accepté de reverser la somme de 1 849,19€ à la commune de Lemainville en compensation du branchement du fourreau au compteur.

Questions diverses :

Les questions diverses seront traitées lors du prochain conseil municipal.

Clôture de la séance à 22 h 35

Le Maire,

S. DAVILLER